

682



EvoBus France

NOTICE DESCRIPTIVE

BUS SETRA - Type : 315 - Variante : NF 457

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart (Allemagne)
 - 0.1.1. Représentant accrédité en France : EvoBus France S.A.S. 2 à 6 rue du Vignolle - 95200 Sarcelles
- 0.2.
- 0.3. Marque : SETRA
- 0.4. Désignation commerciale : S 315 NF
- 0.5. Catégorie internationale : M3
- 0.6. Genre : T.C.P.
- 0.7. Type, variantes et versions : 315 NF 457 ou 315 NF 457 N ou 315 NF 457 H ou 315 NF 457 HN
 - 0.7.1. Décodage des T.V.V. : Type : 315 (gamme Multi Class)
Variantes : NF (plancher surbaissé) - 457 (moteur)
Version : H (aménagement(s) pour fauteuil roulant) - N (non aménagée)
- 0.8. Puissance administrative : 32 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux
 - Essieu 1 : roues simples
 - Essieu 2 : roues jumelées
 - 1.1.1. Emplacement des roues motrices : Roues de l'essieu 2 - En série, dispositif antipatinage de roues (A.S.R.)
 - 1.1.2. Emplacement des roues directrices : Roues de l'essieu 1
- 1.2. Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 J ou M) ou indices charges/vitesses supérieures
- 1.3. Constitution de la coque : Cadre treillis, en tubes et tôles d'acier soudés
- 1.4. Emplacement et disposition du moteur : Moteur incliné, placé côté gauche à l'arrière du car.
- 1.5. Emplacement du poste de conduite : Avancé, côté gauche

2. MASSES ET DIMENSIONS

Au sein de la présente notice descriptive, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

- 2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 19.000 Kg
- 2.2. Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : Néant
- 2.3.
- 2.4. Masse en charge techniquement admissible : 19.000 Kg
- 2.5. Charges maximales admissibles :
 - 2.5.1. Sur l'essieu 1 : 7.000 Kg
 - 2.5.2. Sur l'essieu 2 : 12.600 Kg
- 2.6. Voie avant : 2,065 m
- 2.7. Voie arrière : 1,836 m
- 2.8. Empattement : 5,980 m

Véhicules livrés carrossés

- 2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
 - Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements
 - Véhicule livré aménagé
 - 2.9.0. Total : 10.000 Kg
 - 2.9.1. Sur l'essieu 1 : 3.100 Kg
 - 2.9.2. Sur l'essieu 2 : 6.900 Kg
 - Véhicule livré non aménagé
 - 2.9.0. Total : 9.500 Kg
 - 2.9.1. Sur l'essieu 1 : 2.850 Kg
 - 2.9.2. Sur l'essieu 2 : 6.550 Kg
- 2.10. Porte-à-faux avant : 2,62 m
- 2.11. Porte-à-faux arrière : 3,40 m
- 2.12. Longueur hors tout : 12,00 m
- 2.13. Largeur hors tout : 2,50 m
- 2.14.

Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir point 7.9.2.), il est admis de pouvoir :

- a) Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'état (point 2.1.) et la masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'état (point 2.2.) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce dans la limite de 500 Kg, soit :
 - 300 Kg pour un ralentisseur électrique
 - 250 Kg pour un ralentisseur hydraulique
- b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.5.2.) dans la même proportion que ci-dessus

3. MOTEUR

- 3.1. Dénomination du type :
 - 3.1.1. Marque : DaimlerChrysler AG
 - 3.1.2. Marquage moteur : OM 457 hLA III/1 ou OM 457 hLA III/3
- 3.2. Description générale :
 - 3.2.1. Genre : Moteur diesel, 4 temps.
 - 3.2.2. Principe de fonctionnement : Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
 - 3.2.3. Suralimentation : Par turbo compresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur
 - 3.2.4. Dispositifs antipollution (sur demande) : Catalyseur à oxydation ou Catalyseur avec filtre à particules
- 3.3. Nombre et disposition des cylindres : 6 cylindres en ligne
- 3.4. Cylindrée : 11.967 cm³
- 3.5. Rapport volumétrique de compression : 17.75 ± 0.5
- 3.6. Puissance maximale : 185 kW ou 220 kW
- 3.7. Régime de puissance maximale : 2.000 tr/mmn
- 3.8. Couple maximal : 110 mdaN ou 125 mdaN
- 3.9. Régime du couple maximal : 1.100 tr/mn
- 3.10. Régime de rotation maximal : 2.100 +200 -60 tr/mn
- 3.11. Carburant utilisé : Gasoil
- 3.12. Réservoirs à carburant :

	De série		En option	
	En avant de l'essieu 2		En avant de l'essieu 2	
3.12.1. Emplacement	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche
3.12.2. Capacité (en litres)	125	125	70 + 55(*)	125 + 170
3.12.3. Matériau	Aluminium			

(*) réservoir séparé de 55 litres pour chauffage autonome

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

- 8.7.1. Pare-brise : verre feuilleté
- 8.7.2. Vitres latérales : verre trempé
- 8.7.3. Lunette arrière : verre trempé

- 8.8.
- 8.9.
- 8.10.
- 8.11.

9. ECLAIRAGE

- 9.1. Feux de route : deux
- 9.2. Feux de croisement : deux, groupés aux feux de route
- 9.3. Feux de position
 - 9.3.1. Avant : deux, incorporés aux feux de route
 - 9.3.2. Latéraux : dix, (cinq de chaque côté)
- 9.4. Feux position arrière : deux
- 9.5. Indicateurs de changement de direction :
 - 9.5.1. Avant : deux, indépendants
 - 9.5.2. Arrière : deux, indépendants
 - 9.5.3. Latéraux : deux, indépendants
- 9.6. Feux de stop : deux, indépendants
- 9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : deux, indépendants
- 9.8. Dispositifs réfléchissants :
 - 9.8.1. Avant : sans objet
 - 9.8.2. Arrière : deux, indépendants
 - 9.8.3. Latéraux : dix, groupés aux feux de position latéraux
- 9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
- 9.10. Feux de marche arrière : deux, indépendants
- 9.11. Feux de brouillard :
 - 9.11.1. Avant : deux, indépendants (sur demande)
 - 9.11.2. Arrière : un, indépendant, côté gauche
- 9.12. Feux d'encombrement :
 - 9.12.1. Avant : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
 - 9.12.2. Arrière : deux, sur la partie haute du pavillon
- 9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière :
 - 9.13.1. Indicateur de changement de direction : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
 - 9.13.2. Feux de stop : deux, incorporés aux feux d'encombrement
- 9.14. Feux spéciaux :

Sur demande

10. DIVERS

- 10.1. Accessoires
 - 10.1.1. Essuie-glaces : 2 à deux vitesses et balayage intermittent
 - 10.1.2. Lave-glace : oui
 - 10.1.3. Rétroviseurs :
 - 10.1.3.1. Extérieur : deux, plus 1 miroir de surveillance côté droit
 - 10.1.3.2. Intérieur : Un
 - 10.1.4. Avertisseur sonore : oui, deux
 - 10.1.5. Dispositif antivol : Antivol de direction, sur demande
 - 10.1.6. Extincteur : 1 de 6 Kg, placé à proximité du chauffeur
 - 10.1.7. Equipements particuliers : une boîte de premier secours (sur demande) - une lampe autonome - un triangle de pré signalisation
 - 10.1.8. Chauffage autonome : oui, sur demande
 - 10.1.8.1. Nature du combustible : Liquide
- 10.2. Marque d'identité
 - 10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : Dans l'embranchement avant droit
 - 10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur un oméga, à droite dans le compartiment avant (derrière le pare-chocs).
 - 10.2.3. Structure du numéro d'identification

WKK	627401		
Identification du constructeur	Identification du type	Direction : 1 = à gauche - 2 = à droite	Numéro d'usine de fabrication	Numéro dans la série du type

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WKK6274011 100081

10.2.5. Identification du moteur : sur le dessus du bloc moteur

10.3.

11. VISITES TECHNIQUES

- 11.1. Emplacement de la plaque constructeur : sans objet
 - 11.2. Pression déclarée par le constructeur : 1.4 bars
 - 11.3. Pression de disjonction : 9.8 ± 0.2 bars
 - 11.4. Pression aux têtes d'accouplement : sans objet
 - 11.5. Longueur des bras de levier : Essieu 1 : 80 mm
Essieu 2 : sans objet
 - 11.6. Course maximale des actionneurs de trains : Essieu 1 : 75 mm
Essieu 2 : 64 mm
- Diamètre des vases : Essieu 1 : 16"
Essieu 2 : 20"24"

11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

INSCRIPTION	AFFECTATION
AV	Circuit essieu 1
AR	Circuit essieu 2
S	Services

11.8. Observation

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale M3 genre TCP de la marque SETRA, dont les types - variantes - versions suivent : 315 NF 457 - 315 NF 457 N - 315 NF 457 H - 315 NF 457 HN

Livrés :

- aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné
 - non aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application.
- Il devra être vérifié sur les aménagés que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule amenagé.

NOTA : Véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/C.E.

Fait à Montigny, le 9 juin 2005

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU 2028.02.05
Fait à Paris, le 9 juin 2005

Pr le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

Le chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression

S. DELVAUX

J.B. AVRILLIER

